

## Montagne du Droit : chic, un chèque !

Le 5 mai 2017 est une journée à marquer d'une pierre blanche. Elle correspond en effet à la fin des imposants travaux d'assainissement de la Montagne du Droit, une année et 22 jours seulement après la chute d'un bloc de rocher de plus de deux tonnes. L'automobiliste qui a vu le gros caillou rebondir devant sa voiture sur la route de Mont-Soleil ce fameux 13 avril 2016 a participé à la petite fête qui a marqué la fin du chantier ce premier vendredi de mai. Egalement de la partie, les représentants de la Mobilière ont remis un chèque de 54'000 francs à la Municipalité de Saint-Imier en guise de participation au financement de la pose des filets de protection. Un geste qui a été chaleureusement salué devant la presse par le maire Patrick Tanner et le conseiller municipal John Buchs.

« La montagne n'est ni juste, ni injuste. Elle est dangereuse », a rappelé John Buchs en citant l'alpiniste italien Reinhold Messner. « Quant à la nature, chacun le sait : elle est plus forte que l'homme », a ajouté le conseiller municipal en charge de l'urbanisme et de la mobilité.

Ce n'est évidemment pas une raison pour ne rien entreprendre. La Municipalité de Saint-Imier a ainsi tout mis en œuvre pour limiter les risques, après que le rocher eut dévalé la forêt sur quelque 200 mètres, traversant route et chemins pédestres avant de s'immobiliser sur le sentier des Philosophes.

### L'hélicoptère à la rescousse

Au cours des derniers mois, des filets métalliques d'une hauteur de 3 mètres ont été déployés sur une longueur de 180 mètres à l'Est du funiculaire. Il a fallu poser 85 ancrages pour une profondeur totale des forages de 327 mètres. Sept tonnes et demie de mortier ont été nécessaires. Le transport du matériel en hélicoptère a donné lieu à 40 rotations et 97 minutes de vol. Des mesures de nettoyage et de consolidation du terrain ont par ailleurs dû être entreprises dans le talus au-dessus de la route de Mont-Soleil.

La facture totale est de 420'000 francs, 67'000 de moins que ce qui avait été estimé par la direction des travaux. Les subventions du canton et de la Confédération s'élèvent à près de 270'000 francs. Quant à la société d'assurance Mobilière Suisse, elle a participé à raison de 54'000 francs aux coûts résiduels de la commune de Saint-Imier. Un geste substantiel que John Buchs et le maire Patrick Tanner ont salué à sa juste valeur devant la presse.

Agent général de Moutier – Saint-Imier, Eric Veya a rappelé que le geste de la Mobilière s'inscrit dans le cadre du soutien qu'elle apporte depuis dix ans aux mesures de prévention des dangers naturels. Quelque 30 millions de francs prélevés sur le Fonds d'excédents de la coopérative ont ainsi été répartis en une décennie, qui ont bénéficié à plus d'une centaine de projets.

« Notre travail commence habituellement après que les dégâts sont survenus, a expliqué Eric Veya. Il est très gratifiant de pouvoir apporter notre aide avant que le sinistre ne survienne. »



*John Buchs remercie chaleureusement Eric Veya, agent général de la Mobilière pour Moutier – Saint-Imier, pour le chèque que celui-ci vient de remettre à Patrick Tanner sous le regard de Nicolas Meyer, chef de l'agence de Saint-Imier.*

Saint-Imier, le 5 mai 2017